

Human Rights Without Frontiers Int'l

Avenue d'Auderghem 61/16, 1040 Brussels

Phone/Fax: 32 2 3456145

Email: international.secretariat.brussels@hrwf.net – Website: <http://www.hrwf.net/>



MISA, Grégorian Bivolaru & les praticiens de yoga de Roumanie

Avant-propos

MISA et ses écoles de yoga: à présent et par le passé

La mediabolisation & la panique sociale

Les témoignages des victimes

Conclusion

**par Willy Fautré
Bruxelles, juin 2013**

Avant-propos

Entre 8 au 16 mai 2013, l'organisation non gouvernementale *Human Rights Without Frontiers (Les Droits de l'Homme Sans Frontières) Int'l* (HRWF Int'l)¹ a mené une recherche-action à Bucarest pour enquêter sur la vaste gamme de problèmes auxquels sont confrontés les praticiens de yoga en Roumanie.

La délégation *HRWF Int'l* a rencontré beaucoup de gens qui ont été victimes du harcèlement juridique et médiatique, des personnes qui ont été victimes de discrimination simplement parce qu'elles pratiquaient le yoga dans les écoles de MISA.² Il s'agit d'enseignants, ingénieurs, médecins, professeurs d'université, etc. Certains d'entre eux -par exemples un juge, un militaire, un policier, un journaliste, un

¹*Human Rights Without Frontiers Int'l* est une organisation indépendante de tout groupe religieux ou philosophique et ne prend aucune position sur les croyances, les doctrines et les enseignements de ceux-ci. *Human Rights Without Frontiers Int'l* estime également que la loi est égale pour tout le monde et doit être appliquée de façon égale à tous.

²MISA: Le Mouvement pour l'Intégration Spirituelle dans l'Absolu.

médecin - ont même perdu leurs emplois ou des clients en raison de la campagne médiatique anti-MISA, campagne qui a affecté très négativement leur vie privée.

Un cas tout à fait hors de l'ordinaire est celui d'une jeune femme qui a été enlevée par sa famille, hospitalisée de force dans un hôpital psychiatrique, soumise à un traitement médical inhumain pendant deux mois, ensuite séquestrée par sa famille pendant encore neuf mois, tout cela pour la faire renoncer à la pratique du yoga.

HRWF Int'l a également discuté avec le conseil directeur de MISA, avec le représentant personnel du chef spirituel de MISA, Grégorian Bivolaru (qui vit maintenant en Suède comme réfugié politique), avec les avocats qui défendent leurs droits, avec un ancien juge militaire, avec le dirigeant APADOR (*L'Association pour la Défense des Droits de l'Homme en Roumanie*) et aussi avec un représentant de la société civile roumaine du Conseil Economique et Social Européen.³

HRWF Int'l a également visité un ashram et la bibliothèque de MISA, qui ont été vandalisés à plusieurs reprises par les gendarmes.

HRWF Int'l a rencontré aussi, pour discuter toutes ces questions, des représentants de L'Institut National des Droits de l'Homme, des représentants du Conseil National pour le Combat contre la Discrimination, L'Avocat du Peuple et un représentant de l'Ambassade de Suède. Le leader spirituel de MISA, Grégorian Bivolaru, a demandé et obtenu l'asile politique en Suède en 2005, sur la base de la décision de la Cour Suprême à Stockholm.

HRWF Int'l a étudié de nombreuses décisions judiciaires, a étudié la façon dont les médias ont présenté les descentes de police de 18 mars 2004 dans 16 demeures privées de pratiquants de yoga, et les procédures judiciaires qui ont suivi. Ils ont analysé aussi deux enquêtes sociologiques au sujet de MISA et le rapport d'un théologien suédois, expert de la Cour Suprême à Stockholm sur les sectes.

HRWF Int'l a participé à une audience à la Cour Suprême de Roumanie (ICCJ) dans l'affaire relative aux allégations présumées de traite des êtres humains et de relations sexuelles avec plusieurs mineures portées contre Grégorian Bivolaru dans un procès qui a été intenté contre lui en 2004.

Grégorian Bivolaru et ceux qui pratiquent le yoga suivant ses enseignements ont été harcelés et attaqués depuis les années '80, lorsque Ceausescu interdit ce genre d'activités. Les accusations portées contre G. Bivolaru, déformées et amplifiées par les médias constituent la principale source des problèmes rencontrés par les praticiens de yoga de l'école MISA dans leur vie personnelle et professionnelle au cours des dernières 10 années.

³Il a présenté le problème de la discrimination au Comité ECOSOC à Bruxelles.

Dans ce rapport, *HRWF Int'l* a décidé de ne pas rendre publics les noms de ceux qui ont été interrogés, en utilisant seulement leurs initiales, pour préserver leur vie privée. Beaucoup d'entre eux au déjà énormément souffert d'une exposition non désirée dans les médias et sont encore traumatisés par cette expérience.

Puisqu'une image vaut mille mots, *HRWF* vous présente plusieurs liens internet dans la note n ° 15, où vous pouvez remarquer la violence manifestée par les policiers lors des raids de 18 mars 2004 et leur manque de respect envers les jeunes pratiquantes du yoga, qui ont été enlevées de leur lit sous la menace des armes, étant presque nues à ce moment-là. Ces images ont été répétées obstinément, encore et encore, sur les chaînes de télévision en Roumanie. Nous présentons aussi des liens vers d'autres films illustrant d'autres aspects de la répression.

HRWF Int'l laisse à l'appréciation du lecteur ce rapport, pour qu'il forme sa propre opinion sur la situation présentée.

MISA et ses écoles de yoga: à présent et par le passé

MISA (*Le Mouvement pour l'Intégration Spirituelle dans l'Absolu*) est un organisme à but non lucratif créé le 23 janvier 1990⁴ et enregistré au Tribunal du District 1, Bucarest. Cette organisation a été fondée par 27 personnes, parmi lesquelles se trouve Grégorian Bivolaru.⁵ Son objectif principal est celui "*d'élever le niveau culturel et spirituel des gens à travers une formation bénéfique et appropriée profonde, de populariser la connaissance dans le domaine du yoga*".

MISA comprend un vaste réseau de centres de formation, écoles de yoga et ashrams⁶ : avant les descentes de police en 2004 elle comptait environ 37 000 pratiquants. En outre, en Roumanie il y avait 40 ashrams où environ 750 personnes ont vécu et pratiqué le yoga.⁷ Après les événements de 2004 leur nombre a diminué de façon dramatique à environ 20 000 adhérents, ceci étant dû principalement à un état de panique sociale induite par les médias. Au mois de mai 2013 à Bucarest il y avait 63

⁴. A présent il y a des écoles de yoga de MISA dans la République Tchèque, au Danemark, en Finlande, en Allemagne, en Hongrie, au Portugal, au Royaume-Uni et dans 20 autres pays à travers le monde

⁵Parmi les 27 membres fondateurs de MISA en 1990, six étaient des médecins, 13 étaient des ingénieurs, deux étaient enseignants, un était économiste et un psychologue. La liste des membres du conseil d'administration en 2013 est similaire.

⁶Traditionnellement, l'ashram est un lieu de retraite spirituelle, situé loin des établissements humains, en Inde. Les résidents d'un ashram effectuent des exercices spirituels et physiques, tels que les différentes formes de yoga. En Roumanie les ashrams MISA sont principalement situés dans les villes et utilisés comme logements pour mener une vie simple avec d'autres yogis, en pratiquant le yoga et la méditation. Le 10 mai 2013, *HRWF Int'l* a visité un ashram à la périphérie de Bucarest où vivent plus de 100 pratiquants de yoga.

⁷Information fournie par Gregorian Bivolaru lors de son audition devant la Cour Suprême de Suède à Stockholm, dans le cadre de la procédure d'une possible extradition vers la Roumanie en 2005 ou l'octroi de l'asile politique.

ashrams, et dans d'autres villes du pays il y avait 28 ashrams où ont choisi de vivre plus de 1000 pratiquants de yoga. Dans environ 70 villes en Roumanie il y a des cours de yoga où l'inscription est gratuite.⁸

Aux écoles de Misa sont enseignées et pratiquées diverses formes de yoga.

Dans les ashrams, les règles à respecter sont les suivantes:

- Il est interdit de consommer de la viande, de l'alcool ou du café. Il est interdit de fumer. Ces règles s'appliquent aussi bien aux résidents qu'aux visiteurs de l'ashram.
- Il est recommandé de pratiquer le yoga deux heures par jour, en dehors du cours de yoga proprement dit.
- Tous les résidents de l'ashram participent aux tâches domestiques telles le ménage, le jardinage, les courses, etc.
- Tous les résidents participent aux réunions de l'ashram.
- Chacun doit ranger et nettoyer après lui.
- Après 23h00 on observe le silence.
- Si un visiteur veut y passer la nuit, il doit prévenir l'ashram à l'avance.
- Les résidents doivent informer l'ashram lorsqu'ils partent en vacances.

Les mouvements de répression de MISA, de Grégorian Bivolaru et des praticiens de yoga. Grégorian Bivolaru, le leader spirituel de l'école de yoga MISA

La figure la plus importante et le leader spirituel du mouvement, est Grégorian Bivolaru. Né le 12 mars 1952, il a commencé à pratiquer le yoga à l'âge de douze ans. En 1970 il a commencé à enseigner le yoga. A partir de 1972 il a été surveillé par la *Securitate*⁹ et interrogé plus de sept fois, pour avoir entretenu une correspondance sur des sujets spirituels avec Mircea Eliade¹⁰. En 1977, il a été condamné à un an de prison pour responsable présumé de "*possession et diffusion de matériaux obscènes*", peine dont il a été délié sur la base du décret no. 222/05.07.1976.

La persécution politique contre Grégorian Bivolaru à l'époque de Ceausescu

La véritable persécution contre lui a commencé en 1980 et a été liée à ce que l'on appelait alors « *l'affaire de la Méditation Transcendantale* ». La *Securitate* soupçonnait que Bivolaru était "*le chef du groupe La Méditation Transcendantale en Roumanie*",

⁸Statistique fournie par Gabriela Ambarus, de profession médecin, président MISA depuis 2006. (Interview par *HRWF Int'l* à Bucarest, le 14 mai 2013.)

⁹La *Securitate* était la police secrète communiste de la Roumanie.

¹⁰Mircea Eliade était un historien religieux, écrivain, philosophe et professeur à l'Université de Chicago.

considérant qu'il était "l'homme le plus dangereux de la Roumanie"; il a été maintenu en détention pendant 3 jours au cours de l'enquête de 1982.¹¹

Cette année-là le yoga, les arts martiaux et toutes les formes de pratique ésotérique ou spirituelle ont été interdits et la Faculté de psychologie a été fermée. Dans l'affaire pénale no. 960 / 28.09.1984 de la Cour du District 4 de Bucarest, Bivolaru a été condamné à un an et six mois de prison pour s'être évadé pendant qu'il se trouvait retenu par la police, le 13 Juillet 1984, pour les allégations suivantes: "diffusion présumée de publications illégales mystiques", "pratique de la profession d'instructeur de yoga sans en avoir le droit légal" et "diffusion de matériaux obscènes"¹².

Deux jours après son évasion, il a été arrêté à nouveau et emprisonné uniquement en raison de l'évasion. En 1989, il a été de nouveau arrêté et envoyé à l'hôpital psychiatrique de Poiana Mare¹³, qui était connu pour utiliser toutes sortes de médicaments pour rendre ses patients soumis. Cependant, le Dr. Leonard Hriscu, qui s'occupait de lui, n'a pas estimé qu'il souffre d'un dysfonctionnement mental et sous sa propre responsabilité, ne lui a administré aucun traitement psychiatrique.

Bivolaru a été libéré après l'assassinat de Ceausescu, le 25 Décembre 1989. Le 1er Juillet 2011, après la déclassification des archives de la *Securitate*, La Section no. 3 Civile¹⁴ du Tribunal de Bucarest a statué que toutes les peines prononcées contre Grégorian Bivolaru pendant le régime Ceausescu (celles du 20 Janvier 1977, du 9 novembre 1984 et du 19 août 1989) ont été fabriquées par le régime et politiquement motivées.

¹¹Toutes les citations de ce paragraphe proviennent de la décision du 1er Juillet 2011 (14 pages) de la loi civile III du Tribunal de Bucarest, stipulant que toutes les condamnations à l'encontre de Grégorian Bivolaru pendant le régime Ceausescu ont été fabriquées par le régime politique de l'époque.

¹² Pour ces accusations, il a bénéficié d'une amnistie (art. 1 du décret n. 290/1984). Toutes les citations de ce paragraphe proviennent de la décision du 1er Juillet 2011 (14 pages) de la loi civile III du Tribunal de Bucarest, stipulant que toutes les condamnations à l'encontre de Grégorian Bivolaru pendant le régime Ceausescu ont été fabriquées par le régime politique de l'époque.

¹³Après la révolution de 1989, l'hôpital a malheureusement gardé sa mauvaise réputation. Dans le procès *Le Centre de Ressources Légales au nom de Valentin Câmpeanu contre la Roumanie*, la Cour Européenne a demandé au gouvernement roumain d'affirmer sa position concernant le traitement auquel a été soumis un jeune homme retardé d'ethnie rome, HIV positif, entraînant la mort de celui-ci dans le célèbre hôpital psychiatrique de *Poiana Mare* de Roumanie. Ce cas soutenu au nom de Valentin Câmpeanu par l'ONG "*Le Centre de Ressources Légales*" en Roumanie, soutenue par *Interights*, a été communiqué au gouvernement roumain par la Cour le 7 Juin 2011. Un deuxième cas est en instance devant la Cour Européenne, avec des problèmes similaires, *Malacu et d'autres contre la Roumanie*. Des centaines de patients sont morts dans des circonstances suspectes à l'hôpital Poiana Mare entre 1990 et le début des années 2000. *La Commission pour la Prévention de la Torture* a trois fois visité l'hôpital: en 1995, 1999 et 2004 et à chaque fois elle a émis des conclusions accusatrices sur les conditions qui s'y trouvent.

¹⁴Le dossier no 48765/3/2010: *HRWF Int'l* est en possession du jugement judiciaire de 14 pages et d'une traduction certifiée conforme de celui-ci en anglais. Les persécutions contre Gregorian Bivolaru sont détaillées comme se produisant de 1970 jusqu'à 1989.

Reprise de la persécution après la chute du régime de Ceausescu et la répression de masse du 18 Mars 2004

En 1995, les Services Secrets Roumains (SRI), progéniture de la *Sécuritate*, ont repris l'activité de surveillance de Gregorian Bivolaru et de l'école MISA, citant le prétexte qu'ils étaient une menace pour la sécurité nationale, bien que ni MISA, ni ses **dirigeants n'ont jamais été responsables d'activités illégales**.

Depuis 1996, MISA a été constamment la cible des campagnes médiatiques. Celles-ci ont atteint un point culminant le 18 Mars 2004, au cours de l'opération dite "CHRIST", lorsque les forces de 300 policiers masqués anti-terroristes ont forcé la porte d'entrée dans les résidences privées de 16 pratiquants de yoga, y compris la bibliothèque MISA et certains ashrams de Bucarest. La police a enlevé les gens de leur lit¹⁵ et les a obligés de sortir sous la menace des armes, tout au long de la durée des perquisitions¹⁶. L'appartement de Bivolaru a été vandalisé par la police, sa porte et ses fenêtres ont été brisées. Plusieurs personnes ont été emmenées au poste de police et interrogées. Les enregistrements vidéo de la police avec des personnes dans des situations humiliantes sont entrés en possession des médias et largement diffusés. La police a confisqué des matériaux d'étude de yoga, des livres et des brochures, ainsi que des journaux intimes et des documents personnels appartenant à différents praticiens de yoga. Tout cela a été mis à la disposition des médias et utilisé pour diffamation.

Après le raid, le Parquet a ouvert un procès sur des accusations d'*abus sexuels sur mineure* (art. 198 par. 2 et 3 du Code pénal) et *perversion sexuelle* (art. 201 par. 2 et 31 du Code pénal) ainsi que *traite des êtres humains*¹⁷, qui auraient été commis par Grégorian Bivolaru. La mineure en question a été illégalement interrogée pendant 13 heures, sans accès à un avocat et sans la présence de ses parents. Elle a été menacée et forcée à écrire une déclaration qui a été ultérieurement utilisée abusivement pour

¹⁵Voyez le film montrant la violence des policiers et leur manque de respect pour les jeunes pratiquantes yoga ici. <https://www.youtube.com/watch?v=LJrWejNgF4g>.

¹⁶Le général Dan Voinea, ancien chef du Bureau du Procureur militaire a déclaré le 14 mai 2013 pour *Int'l HRWF* que les victimes MISA de l'opération *Christ* ont déposé des plaintes contre le SRI et le pouvoir judiciaire. Il a reconnu qu'il y avait des abus évidents. Cependant, le général Voinea n'a pas pu suivre la poursuite de leurs plaintes car il a ensuite été transféré à un autre poste. Voyez aussi deux longues interviews à la télévision *Axa TV Transilvania*: <http://www.youtube.com/watch?v=h8beNAc61lw> (21'43") et http://www.youtube.com/watch?v=HRmpX9aRs_c (12'58").

¹⁷La loi 6787/2001 sur «Les infractions de traite des êtres humains»: "Art. 12 - (1) Constitue une infraction pour toute personne qui recrute, transporte, transfère, héberge ou reçoit une autre personne par la menace ou l'utilisation de la force ou d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou en profitant de l'incapacité de la personne en question de se défendre ou d'exprimer sa volonté, ou en accordant, offrant ou recevant des paiements ou des avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. Sera puni d'un emprisonnement de 3 jusqu'à 12 ans et la suppression de certains droits ». (Source: <http://www.e-notes-observatory.org/legislation/romania/>). Il existe toutefois des dispositions particulières pour le trafic des mineurs, une circonstance aggravante, car il est supposé qu'un mineur (moins de 18 ans) est incapable de donner son consentement et il est considéré comme une victime *de facto*.

La traite des personnes n'implique pas nécessairement le franchissement illégal des frontières. L'accusation de trafic dans ce cas est lié au bénévolat des pratiquants de yoga dans l'ashram, perçus comme exploitation, bien que cette pratique est courante dans les organisations religieuses et non religieuses.

lui conférer le statut de partie lésée—d’abord à son insu, ensuite contre sa volonté — pour incriminer ainsi Gregorian Bivolaru.

Malgré le fait que la mineure a rétracté sa déclaration le lendemain matin, assistée par un avocat, l'affaire a été dirigée vers des procédures judiciaires irréversibles. Plus tard, Gregorian Bivolaru a été accusé aussi de prétendue *tentative de passage illégal de la frontière*.

Dans son rapport annuel de 2004¹⁸, APADOR, *L’Association pour les droits de l’homme en Roumanie (Comité Helsinki)* a commenté de la façon suivante les événements du 18 Mars 2004: *Les mesures prises par les autorités à l’encontre des membres ou des sympathisants de MISA et à l’encontre du Mouvement proprement-dit ont été illégales et disproportionnées, en combinant l’intimidation, la provocation et le harcèlement avec la poursuite et la détention illicite. Pendant les événements, plusieurs droits ont été violés: la liberté personnelle, le droit d’être présumé innocent jusqu’à preuve du contraire, le droit à une représentation juridique, le droit à la vie privée, le droit à des manifestations pacifiques, etc. Pendant les jours des perquisitions – qui ont commencé le 18 mars 2004¹⁹ - des procureurs, des gendarmes, des policiers et des agents SRI (Services Secrets), la plupart d’entre eux portant des masques, ont mené une action brutale, en utilisant inutilement ou excessivement la force et en violant les procédures légales:*

- *Ils ont cassé les portes et les fenêtres pour entrer dans le bâtiment bien que rien n’ y empêchât l’accès;*
- *Les locataires ont été frappés, jetés sur le sol et menacés avec des armes;*
- *Plus de 80 personnes ont été emmenés au Parquet, où elles ont été invitées à signer des déclarations sous la menace;*
- *une grande quantité d’objets et de documents a été confisquée sans raison: les procès-verbaux des opérations de perquisition contiennent des vices de procédure et de contenu;*
- *Il n’y avait pas de mandats de perquisition quand ils sont entrés dans certains bâtiments;*
- *Dans le cas d’un grand nombre de raids effectués, les procureurs n’ont pas laissé des copies des procès-verbaux de la perquisition;*
- *Les membres ou sympathisants de MISA ont été filmés alors qu’ils étaient sommairement vêtus ou dans des situations humiliantes;*
- *Les membres ou sympathisants de MISA ont été empêchés de contacter leurs représentants légaux.*

La violation des droits et des libertés de l’homme au cours des actions "des forces de l’ordre public" du 18 Mars 2004 a été suivie par l’invasion de la vie privée et la violation du droit à la réputation. Les photos et les vidéos prises pendant les raids ont été utilisées pour discréditer les victimes. Les autorités ont envoyé aux chaînes de

¹⁸Voir <http://www.apador.org/en/>

¹⁹Une analyse des violations de la Convention européenne des Droits de l’Homme a été publié ici sur le site *Soteria International*: <http://www.soteriainternational.org/short-exposition-of-the-violations-of-the-convention-for-the-group-of-yogis-investigated>.

télévision des images accompagnées de commentaires mystificateurs. Une seringue, par exemple, filmé dans la maison d'un ... médecin, a été interprétée comme une preuve de l'abus de drogues. La personne en question, médecin, a été filmée alors qu'elle était soumise à un traitement dégradant tout au long de la perquisition et a été menacée qu'elle serait inculpée, en l'absence de toute autre preuve de la drogue. À la suite de cette manipulation, les membres de MISA ont demandé à être testés par l'Institut de Médecine Légale et ont montré que dans leur sang il n'y avait aucune trace de drogue et donc qu'ils n'étaient pas des usagers de drogues.

Les actions de force des procureurs, des gendarmes, des policiers et des agents SRI ont violé les normes constitutionnelles, la législation interne (principalement le Code de procédure pénale) et les accords internationaux ratifiés par la Roumanie. Les victimes ont déposé de nombreuses plaintes contre la violation de leurs droits et libertés. Les violations flagrantes devraient conduire le Ministère Public à prendre acte, tandis que les hauts fonctionnaires des ministères et des autres institutions concernés ont l'obligation de prendre des mesures administratives pour punir ceux qui en sont responsables. Pour protéger les principes d'un État démocratique, il est essentiel d'enquêter et de punir les agents SRI, les policiers, les gendarmes et les procureurs qui ont gravement violé les droits et les libertés fondamentales de l'homme avant, pendant et après les perquisitions de MISA.

Bivolaru déclaré non coupable en 2010 et 2011

Le 23 Avril 2010, après de nombreuses procédures judiciaires, le président du panel des juges du Tribunal de Sibiu (Division criminelle), Daniela Czika, a prononcé la sentence **non coupable** dans le cas de Grégorian Bivolaru sur toutes les accusations portées à son encontre: *rapports sexuels avec mineures²⁰, traite et exploitation des êtres humains*. Le Parquet a fait appel de cette décision, mais le 14 Mars 2011, la Cour d'Appel d'Alba Iulia a rejeté "comme non fondé le recours formé par le Procureur du Tribunal de Sibiu à la décision pénale no. 86 du 23.04.2010 émise par la Cour de Sibiu - Division criminelle, dans le cas no. 405/85/2005".

La Haute Cour de Cassation et de Justice ordonne la révision du procès en 2012.

Le 12 Avril 2012, La Haute Cour de Cassation et de Justice a annulé les décisions du Tribunal de Sibiu et de la Cour d'Alba Iulia et a ordonné de rejouer l'affaire au fond par les juges Ionut Matei, Ioana Bogdan et Cristina Rotaru. Neuf ans après le raid, le cas est donc toujours en cours.

Le 9 mai 2013, à La Haute Cour de Cassation et de Justice à Bucarest a eu lieu une nouvelle audience²¹ dans le procès à l'encontre de Grégorian Bivolaru. Les avocats de

²⁰Quelques années après les événements de 2004, deux autres filles ont déclaré que Gregorian Bivolaru avait entretenu des rapports sexuels avec elles alors qu'elles étaient mineures, mais la juge Daniela Czika a jugé que leurs allégations n'ont été étayées par aucune preuve.

²¹HRWF Int'l a participé à cette audience qui a duré environ une demi-heure. La salle d'audience était pleine de gens. Les praticiens MISA manifestaient pacifiquement devant la Cour Suprême.

Bivolaru ont réitéré leur demande urgente d'audience de leur client en Suède par une commission rogatoire, car il a le statut d'asile politique en Suède depuis 2005.

La décision finale

Le 14 Juin 2013, un mois après l'enquête menée par *HRWF Int'l*:

- Grégorian Bivolaru a été condamné à six ans de prison et à cinq ans de restriction des droits civils pour l'infraction en forme continue de relations sexuelles avec une mineure (M.D.);
- il a été acquitté des allégations de perversion sexuelle en ce qui concerne M.D., trafic des mineurs à l'égard de M.D. et S.I. et relations sexuelles avec deux mineurs (S.I. et M.A.A.)
- la procédure pénale dirigée à son encontre concernant l'infraction de tentative de traversée illégale de la frontière de l'État roumain a été arrêtée.

Nous constatons que la seule accusation sur laquelle était fondée la décision – les autres accusations étant considérés sans fondement – est venue de la déclaration prise d'une mineure (M.D) après des heures d'interrogatoire, sans que celle-ci ait été assistée par un avocat et sans la présence de ses parents. En outre, cette mineure a rétracté sa déclaration le lendemain matin même, en étant, cette fois-ci, accompagnée par son avocat.

Par ailleurs MISA, en tant qu'entité juridique, n'a jamais été inculpée. Suite à la décision de condamnation dans le procès achevé le 14 Juin 2013, MISA et ses pratiquants de yoga ont été fortement critiqués dans les médias en Roumanie, et l'opinion publique a été instiguée à d'innombrables reprises contre eux, en s'exprimant dans des termes très durs.²²

L'expertise sur MISA effectuée par Karl-Erik Nylund, spécialiste suédois des sectes

A l'occasion des analyses qui ont été menées à la Cour suprême en Suède en 2005, concernant l'éventuelle extradition de Gregorian Bivolaru en Roumanie et sa demande d'asile politique, un expert renommé sur les sectes - Karl -Erik Nylund²³-a été embauché pour enquêter sur MISA. Au cours de ses recherches, Nylund a coopéré avec Örjan Hultåker, un docteur en sociologie, qui est à la tête de l'Institut SKOP - Skandinavisk Opinion Research AB. Le rapport indique:

MISA ne peut pas être étiquetée comme un mouvement spirituel rigide. Un tel mouvement ne permettrait pas la critique. A MISA, tout le monde est libre de critiquer les aspects concernant l'activité du mouvement ou même l'instructeur. En outre, chaque personne est libre de quitter le yoga sans crainte de représailles. (...) MISA n'est pas une secte manipulatrice. Pour qu'un mouvement soit une secte manipulatrice il doit répondre à trois des quatre A:

²²Par exemple, voir la vidéo suivante: <https://www.youtube.com/watch?v=vySG25427-8>.

²³Karl-Erik Nylund est docteur en théologie et prêtre. Il a publié plusieurs ouvrages sur les nouveaux mouvements religieux tels que *Hare Krishna*.

Agression - punition des membres qui critiquent le leader ou le mouvement.
Aversion - la critique et à la persécution de ceux qui sont en dehors du groupe, comme par exemple les parents des membres.

Aliénation—en tant que groupe idéologique ou géographique, la secte est un circuit fermé. Elle devient la nouvelle famille.

La vérité absolue – celle-ci existe seulement au sein de la secte et le droit absolu d'interpréter la vérité est réservé à son chef.

Lors des entretiens avec les praticiens et les enseignants MISA, je n'ai rien trouvé des deux premiers A (Agression et Aversion). En ce qui concerne la vie dans l'ashram, seulement une partie d'entre eux y vivent et les activités ne sont pas en circuit fermé, les cours sont disponibles à quiconque de l'extérieur. Tout le monde peut se joindre à ces cours. Donc, on ne peut pas parler d'aliénation. (...)

Les groupes religieux radicaux, tels que le Mouvement Guyana des années 70, le Mouvement „La porte du Ciel” des années 90 ou le mouvement de David Koresh à Waco / Etats-Unis sont des exemples de groupes qui ont imposé une stricte discipline à leurs membres. Dans ces cas, la parole de leur leader représentait pour les autres la loi, jusqu'à la mort. L'école de Yoga MISA N'EST PAS un tel groupe.

Si MISA n'est pas une secte manipulatrice et dangereuse, alors qu'est-ce qu'elle est? Je pourrais dire à propos de MISA qu'elle est un mouvement soutenant un mode de vie alternatif, des thérapies alternatives, avec de fortes caractéristiques de syncrétisme gnostique. Les idées de base sont la réincarnation et l'auto-transformation (la capacité de se transformer soi-même). Une secte est un mouvement qui apparaît souvent dans un environnement de privation psychique, quand les gens se rassemblent autour d'un leader. MISA est un mouvement de yogis où les participants visent à s'auto-perfectionner et à améliorer leur état de santé et d'harmonie à travers un régime alimentaire lacto-végétarien et des techniques yoga.

Les observations de Karl Erik Nylund sont corroborées avec une étude de recherche menée sur une période de trois ans par le psychologue roumain Carmen Mărcuş. Cette étude a été publiée dans le *Journal of Social Research*, n° 3/1997, sous le titre : "Etude scientifique psychosociologique sur MISA".

Dans cette étude, l'auteur conclut: "62,5% des répondants sont considérés comme ouverts à leur propre religion, qui est de prédominance chrétienne orthodoxe. Cela montre que le yoga n'est pas une religion en soi, puisque l'étudiant est affilié à une autre religion. De plus, le fait qu'il y ait une réelle ouverture à la religion authentique et traditionnelle avec toutes les valeurs que celle-ci implique, nous fait douter, au moins dans la première phase, du possible aspect sectaire de ce mouvement. À l'appui de cette idée vient le fait que les sujets apprécient de manière positive les valeurs de la société majoritaire, telles que la réalisation professionnelle ou le bien-être matériel qui, même s'ils ne se trouvent pas au centre de la représentation de leur système de valeurs, y ont néanmoins un rôle essentiel.

Il faut dire aussi que les sectes impliquent des systèmes fermés. Le cours de yoga est un système ouvert, il y a des cas où certaines personnes ont abandonné ce cours de façon permanente ou temporaire, puis ils sont revenus après une certaine période de temps.

Les étudiants n'ont pas d'autres obligations que des frais mensuels - qui sont nécessaires pour payer le loyer des salles de classe - et une présence minimale, pour être en mesure d'assimiler l'information qui a été enseignée."

Une enquête sociologique sur MISA: Certaines statistiques

En mai 2005, un groupe de spécialistes a commencé une vaste enquête psychosociologique sur les yogis de l'école MISA, qui a impliqué la participation de 300 yogis qui ont répondu à des questionnaires qui sollicitaient des réponses sur le niveau d'éducation, le profil social et professionnel, la santé, la vie de famille, etc. Le sociologue Angela Anghel a publié les résultats de l'étude dans un article intitulé: *"Des statistiques qui parlent: La description du portrait sociologique des yogis de MISA."*

L'âge des participants à cette étude variait entre 17 et 70 ans.

Les statistiques montrent clairement que la plupart des praticiens sont dans le groupe d'âge 30-40 ans: seulement 4% avaient moins de 20 ans, 11% avaient entre 21 et 25 ans, 16% avaient entre 26 et 30 ans, 44% avaient entre 30 et 40 ans, 14% avaient entre 40 et 50 ans et 11% avaient entre 50 et 70 ans.

En ce qui concerne le niveau d'études des praticiens de yoga, les résultats étaient les suivants: 64% des répondants ont obtenu un diplôme universitaire, 17% étaient impliqués dans des études postuniversitaires, y compris des doctorats et 12% étaient encore étudiants.

En ce qui concerne le taux de chômage des personnes interrogées au moment de l'enquête, 82% d'entre eux étaient actifs professionnellement: en tant que salariés (64%), ayant leur propre entreprise (12%) ou des travailleurs indépendants (3%) ; 4% ont été retirés et 14% ne travaillaient pas, mais certains d'entre eux étaient encore étudiants. Avant de pratiquer le yoga, 40% ne travaillaient pas et 60% avaient un emploi.

Une autre caractéristique de pratiquants de yoga est indiquée par le fait que 94% d'entre eux étaient lacto-végétariens. 37% d'entre eux avaient l'habitude de fumer avant de commencer les cours de yoga, mais personne ne fumait plus du tout au moment de l'enquête. En outre, personne ne prenait de drogues.

La plupart des praticiens (67%) croyaient que la pratique du yoga ne leur avait causé aucun inconvénient, mais ils ont mentionné que celle-ci a attiré indirectement, principalement en raison des reportages dans les médias, leur exposition à la discrimination et à la honte publique, le désaccord des parents, des amis ou des connaissances.

Tous les pratiquants ont dit que le yoga leur a apporté de multiples avantages sur plusieurs fronts: l'amélioration de la santé, l'amplification de la foi en Dieu, une

attitude positive et optimiste envers la vie, une meilleure compréhension de la réalité, l'équilibre intérieur, la libération des préjugés et des complexes, l'amplification de la confiance en soi.

Ces statistiques ont révélé une réalité qui est très différente des clichés publiés par les médias en Roumanie. Les cours de yoga de MISA n'attirent pas un grand nombre de jeunes et les rares mineurs qui y participent proviennent généralement de familles de pratiquants de yoga. Les étudiants sont intégrés dans la société et dans la vie active. La grande majorité est formée des intellectuels qui cherchent à acquérir un bien-être physique et mental et à approfondir la spiritualité. Ils ne quittent pas leur religion à cause de la pratique du yoga et parfois se sentent même plus orthodoxes qu'auparavant.

Le sociologue Angela Anghel a conclu: *"Le langage utilisé par les répondants de ces questionnaires est loin du fanatisme, de la stéréotypie ou de la rigidité du langage sectaire dénominationnel. Au contraire, il montre de l'intelligence, de la force mentale, du bon sens, un bon ancrage social et un niveau élevé d'éducation"*.

La *mediabolisation*²⁴ et la panique sociale

Le deuxième grand joueur dans le cas MISA, à côté du système judiciaire, a été la presse écrite et audio-visuelle de la Roumanie postrévolutionnaire. Très peu de journalistes ont présenté le cas d'une manière équitable et impartiale.

Par exemple, à partir du mois de mars 2004 jusqu'au mois d'octobre 2005, en prenant en compte seulement les chaînes nationales de télévision telles que *TVR 1, Realitatea TV, Pro TV, Antena 1, 2, 3, Prima TV, B1TV, N24* et *OTV*, ont été distribués 570 bulletins d'information hostiles à MISA et à Grégorian Bivolaru. Cette statistique nous a été fournie par APADOR-CH, *l'Association pour les droits de l'homme en Roumanie - Comité Helsinki*, fondée en 1990.

APADOR a largement décrit la situation de MISA et de ses membres dans le rapport annuel de 2004 sous le titre *"La campagne contre MISA et la violation des droits de ses membres et sympathisants"*.²⁵ Voici quelques extraits du rapport:

Le précédent de la campagne de Târgu Mureș, septembre-octobre 2003

En Septembre 2003, la presse à Târgu Mures, la télévision locale *Antena 1*, l'édition locale du *Journal National* et ensuite d'autres moyens de presse ont lancé une campagne à l'encontre des instructeurs et des sympathisants du yoga de cette ville et à l'encontre de MISA, l'organisation qui avait ouvert ces cours. Ils les ont accusés d'usage de drogues, d'orgies sexuelles, d'évasion fiscale, sans présenter aucune

²⁴*Mediabolisation* signifie la victimisation par les médias.

²⁵Voir <http://www.apador.org/en/>

preuve. Deux des instructeurs ont été appelés au *Centre Régional de Lutte contre la Criminalité organisée et les Drogues*. Ils ont été insultés et intimidés pour faire des déclarations incriminantes contre MISA et contre le mentor spirituel du Mouvement, Grégorian Bivolaru. Selon les déclarations des personnes concernées, l'inspecteur enquêteur Beldeanu a menacé de les tuer, eux et Grégorian Bivolaru, "hors-service". Les émissions "L'Actualité de Mureș" du 2 Octobre 2003, ensuite l'émission "L'Observateur" du 3 Octobre 2003, ont présenté en direct une liste de personnes qui pratiquaient le yoga, en mentionnant leur noms et leur lieu de travail. Par les accusations "d'actes illégaux", "lavage de cerveau", "utilisation de substances hallucinogènes", cette action représentait une instigation de l'opinion publique contre les pratiquants de yoga. Les effets sont apparus immédiatement: certaines des personnes nommées ont été appelées par leurs chefs et menacées d'être licenciées si elles continuaient à pratiquer le yoga. D'autres ont eu de gros problèmes de famille. Compte tenu de la façon dont se sont déroulées les actions à Târgu Mureș et de l'attitude des enquêteurs envers les personnes appelées au Centre Régional, la campagne de l'automne de l'année 2003 semble avoir préparé le vaste déploiement de forces contre les membres et les sympathisants MISA commencé en Mars 2004 à Bucarest.

Les raids du 18 mars 2004

"Le 18 Mars 2004, plus de 300 gendarmes, procureurs, policiers et agents des services secrets ont perquisitionné simultanément 16 maisons dans lesquelles des personnes inscrites aux cours de yoga de MISA réalisaient leurs activités. Les portes et les fenêtres ont été brisées en morceaux, malgré le fait qu'on pouvait entrer dans les bâtiments sans l'usage de la force. Les personnes qui se trouvaient dans ces logements ont été soumises à un régime de torture, jetées au sol, menacées avec des armes et certaines ont été menottées. Plusieurs d'entre elles ont été tenues sous la menace des armes pendant des heures. Dans certains des bâtiments perquisitionnés ont été tirés des coups de semonce".

"Les gens ont été forcés à signer des déclarations formulées par le procureur. Des biens personnels ont été saisis sans être énumérés dans le mandat de perquisition. On a interdit aux personnes détenues de communiquer avec leurs avocats".

"Les raids ont été filmés et diffusés à la télévision. Plus tard, certaines images ont été diffusées à la télévision afin de suggérer la culpabilité de ces personnes. Mais personne n'a été placé en garde à vue ou en détention à la suite de ces raids".

"Plus de 20 perquisitions ont eu lieu les jours suivants. Des camions ont été remplis de matériaux saisis abusivement des maisons perquisitionnées et de 15 entrepôts de MISA."

La campagne médiatique de 2004-2005

"Des présentations instigatrices et diffamatoires"

Les extraits suivants des journaux (les émissions diffusées à la télévision ne sont pas très différentes) ont été publiés immédiatement après les raids des gendarmes et prouvent le caractère incitateur et diffamatoire des présentations: "*Au cours des raids ont été trouvés plusieurs substances, dont nous ne savons pas avec certitude si elles sont des drogues*" (**Cotidianul**, le 22 Mars). "*Ces raids ont été déclenchés suite à des plaintes formulées par certains citoyens concernant les activités de prostitution et de trafic de drogue dans plusieurs endroits à Bucarest*", "*les autorités de l'État ont mené des raids dans des bâtiments où se déroulaient des activités de chat vidéo érotique et pornographique*" (**Ziua**, le 20 mars); "*Des matériaux pornographiques dans la maison d'un professeur d'université*" (**Evenimentul Zilei**, le 22 Mars); "*Dans ce camion ont été trouvés plusieurs matériaux compromettants, y compris des magazines pornographiques et des livres sur le culte MISA*" (**Adevărul**, le 22 Mars) et ainsi de suite. Le terme "secte" a été utilisé intensivement et délibérément à l'égard de MISA.

Les médias ont donc soutenu les autorités dès les premiers jours après les raids, lorsque les actions de force de la police cherchaient à convaincre le public que ceux qui étaient victimes des perquisitions s'étaient rendus coupables d'infractions. Il est hautement improbable que les journalistes n'aient pas été informés que la police n'avait pas le droit d'entrer dans des maisons privées simplement parce que "dans le quartier ont été rapportées certaines infractions."

En fait, la plupart des médias a cherché à tourner l'opinion publique contre les membres de MISA et à déclencher une "chasse aux sorcières". Dans ce sens il y a une information significative, ultérieurement démentie, qui affirmait que Gregorian Bivolaru a été emmené au poste de police par un groupe de personnes. La façon dont cette information a été lancée représentait une incitation pour les gens à "chasser" les membres de MISA.

Intoxication des médias par les autorités

Les informations reçues par les journalistes des autorités roumaines contenaient un certain nombre d'allégations très graves qui ont été ensuite diffusées obstinément à travers les médias: l'usage de drogues, la traite des êtres humains, etc. Il a été constaté que les allégations étaient sans fondement. La vidéo a été conçue pour induire l'idée de culpabilité dans l'opinion publique. Les matériaux vidéo de la police ont été offerts aux médias et diffusés à la télévision, violant totalement la présomption d'innocence. Par exemple, une seringue, filmée dans la maison d'un médecin, a été présentée

comme étant utilisée pour l'usage de drogues. Cette situation a déterminé plusieurs membres MISA à se faire faire des tests à l'Institut médico-légal pour prouver qu'ils n'avaient pas de drogue dans le sang.

L'image de Mlle P. N. E., prise aux toilettes, le pantalon baissé et menacée avec une arme à feu pour rester dans cette position-là à côté du gardien de la maison a été utilisée en tant que preuve de la promiscuité présumée des membres de MISA. Quelques images des membres de MISA en maillot de bain, trouvées au cours des perquisitions, ont été également diffusées à la télévision. Dans d'autres cas, plusieurs de ces photographies ont été publiées, à côté d'autres images, pour obtenir un effet plus convaincant.

Le comble de ces violations de la vie privée a été la divulgation et la publication d'un journal personnel - celui de la mineure M.D. Celle-ci a déclaré que le journal en question contenait ses fantasmes érotiques. Cependant, ce journal a été ultérieurement la principale raison de l'arrestation de Grégorian Bivolaru.

Une partie des médias a pris distance

A un moment donné, les médias ont commencé à se distancer de l'action des autorités, en affirmant que les institutions de l'Etat impliquées dans la poursuite de MISA ont été la principale source de l'intoxication de l'opinion publique. La presse a commencé à remarquer que les informations lancées par les autorités n'avaient aucun fondement: "*L'importance accordée au cas Bivolaru... est très peu justifiée par les preuves présentées hier par les représentants des institutions impliquées* : le Parquet, la Police, les procureurs (**Cotidianul**, le 25 mars 2004).

D'autres journaux ont accusé les autorités d'avoir essayé de faire une manœuvre politique. L'une des explications largement acceptée a été celle que toute la campagne contre MISA et son mentor spirituel, Grégorian Bivolaru, était destinée à couvrir une énorme fraude de Gabriel Bivolaru, une personne qui avait des liens avec le parti PSD au pouvoir et avait été arrêtée pour la fraude et dont le nom pouvait facilement être confondu avec celui de Grégorian Bivolaru.

L'apaisement des médias était dû en grande partie à un communiqué de presse fait par APADOR-CH le 15 Avril 2004. Dans son analyse, APADOR-CH a montré que si certains membres MISA avaient commis des actes illégaux, ils auraient été jugés au tribunal en tant qu'individus, selon des procédures et des jugements équitables ".

Témoignages des victimes²⁶

M.D. : Une accusation forcée d'abus sexuel à l'encontre de Grégorian Bivolaru²⁷

Le 18 mars 2004 à 8h du matin, lors de son réveil, M.D., âgée alors de 17 ans et demi²⁸, a été soudainement encerclée par environ 15 policiers et gendarmes masqués et armés qui avait fait irruption par les fenêtres dans la maison de son amie M.F. où elle était temporairement logée durant les travaux de rénovation de son appartement où elle habitait avec son copain, R.L. Quelqu'un a commencé à la filmer à une distance d'un demi-mètre²⁹ malgré le fait qu'elle était sommairement vêtue.

Son témoignage par rapport à ces événements a été résumé de cette manière par la Cour Suprême de la Suède³⁰ dans sa décision du 21 octobre 2005 dans le cas de la demande d'extradition de Bivolaru sollicitée par la Roumanie :

Elle a pensé qu'ils étaient des voleurs. Elle a eu peur et a couru, étant sommairement vêtue, dans la chambre de son amie où elle a essayé de se cacher. Dans la minute d'après, des hommes habillés en noir sont entrés dans la chambre et ont pointé leurs armes vers elles. On leur a ordonné de s'allonger au sol et on les a gardées ainsi sommairement habillées pendant une demi-heure. Lorsqu'elle a essayé de se relever, elle a été frappée à la poitrine. Après plusieurs heures où la perquisition de la maison a continué, elle a été amenée dans un endroit qu'elle ne connaissait pas et qui, tel qu'on le lui a expliqué plus tard, appartenait en fait au Parquet. Elle y a été humiliée et obligée – tel qu'on lui a dicté par les officiers qui l'ont interrogée, appuyés par une psychologue de sexe féminin qui a tiré sur ses cheveux par derrière lorsqu'elle a refusé de se soumettre à ce qu'on lui ordonnait, avec des gardiens armés devant la porte – à écrire une accusation à l'encontre de Gregorian Bivolaru³¹. Elle a été également obligée à avaler quelques comprimés inconnus. Elle estime que la durée de l'interrogatoire a été de 4 à 5 heures. Le lendemain, elle s'est rendue au Parquet accompagnée par son avocate dans le but de retirer la déclaration, mais cette nouvelle déclaration n'a pas été jointe aux documents du dossier.

Peu après, les medias ont publié des photos d'elle, de son copain ou de sa famille, des photos de son certificat de scolarité et même de son journal intime. Tous ces documents avaient été confisqués par les forces de l'ordre et sont arrivés dans la main des journalistes.

²⁶Des interviews de HRWF Int'l ont eu lieu le 9 et le 10 mai, 2013.

²⁷. M.D., son fiancé et son avocat à l'époque, Adina Solomon, ont été interviewés par Int'l HRWF à Bucarest le 10 mai 2013.

²⁸Elle est née le 13 Septembre 1986.

²⁹Vous pouvez voir le film dans lequel elle a été interviewée par Soteria International ici: <http://www.soteriainternational.org/declaration-of-the-alleged-injured-part-in-the-process-of-bivolaru> (17'02").

³⁰ La Cour Suprême Suédoise a organisée l'audition de M.D. et d'autres personnes à Stockholm dans l'analyse de la demande de la Roumanie d'extrader Grégorian Bivolaru à Bucarest. La Cour suprême a refusé la demande d'extradition et lui a accordé l'asile. Depuis lors, il n'y a eu aucune plainte contre lui en Suède.

³¹Stressée et effrayée, MD, mineure à l'époque, a été interrogée sans son avocat et en l'absence de sa famille.

Plus de deux semaines après la descente de la police, M.D. a été conduite de force à l'Institut de Médecine Légale de Bucarest pour la soumettre à un examen vaginal et anal. Elle et son avocate "ont été enfermées pendant quatre heures, son avocate a été par la suite agressée dans une voiture par les forces spéciales de la police avant d'être séparée de sa cliente."³²

Est-ce que cette accusation d'abus sexuel sur un mineur de la part de Gregorian Bivolaru est-elle fondée? L'association *HRWF Int'l* (Droits de l'homme sans frontières) a investigué la probabilité d'une telle infraction.

En 2002, M.D. avait commencé à s'intéresser au yoga à l'occasion de sa participation au stage de yoga de Costinesti, où elle habitait. Dans ces conditions, elle s'est fait plusieurs amis parmi les pratiquants du yoga. Ses parents ne s'y sont pas opposés, contrairement à sa sœur qui a manifesté son opposition à cause du fait qu'elle avait lu plusieurs articles négatifs sur le MISA dans la presse écrite. Pendant l'hiver 2002/2003, M.D. a déménagé à Bucarest pour étudier au Lycée Économique. Lors d'une fête, elle a rencontré R.L. qui peu de temps après est devenu son amoureux, et ils ont commencé à vivre ensemble dès février 2003. Elle n'a jamais été l'élève directe de Gregorian Bivolaru aux cours de yoga. Elle l'a vu pour la première fois de loin lors du stage annuel de yoga MISA de Costinesti de 2002, où il y avait des milliers de participants. Elle l'a rencontré plus tard, pendant une période où elle était temporairement logée dans une maison avec une amie qui avait une relation amoureuse avec Bivolaru. Par la suite, elle a fait aussi parti d'un group qui a voyagé à l'étranger avec Bivolaru. M.D. a confirmé pour l'association *HRWF Int'l* et dans la présence de son amoureux qu'elle n'a jamais eu de relations sexuelles avec Bivolaru et, qu'au moment du supposé abus sexuel, Gregorian Bivolaru avait une relation d'amour avec une femme qui habitait dans le même bâtiment que M.D.

Selon les autorités roumaines, elles avaient appris par le biais des écoutes du téléphone de Gregorian Bivolaru³³ qu'il aurait abusé sexuellement d'elle entre 2002 et 2004. Par conséquent, il serait difficile de comprendre pourquoi la police avait permis la continuation de ce crime supposé d'abus sexuel et n'avait pas accusé plus tôt Bivolaru. Le Parquet a aussi supposé que M.D. s'est retirée suite à la pression des personnes de l'entourage de Bivolaru, mais cet aspect n'a jamais été démontré et d'ailleurs M.D. l'a nié elle-même. En outre, elle a retiré sa déclaration et en a fait une nouvelle – qui a été ignorée – à l'aide d'un avocat, après la nuit du 18 au 19 mars, à peine 12 heures plus tard.

³²Extrait de la Cour suprême de Suède

³³Son avocat, Adina Solomon a déclaré pour *Int'l HRWF*, le 10 mai 2013 que les écoutes téléphoniques ont été illégales. Selon elle, les mandats d'interception d'appels téléphoniques sont autorisés en vertu de la loi n °. 51/1991 sur la sécurité nationale, alors que Bivolaru est poursuivi pour des infractions de droit commun. En outre, l'avocat de Bivolaru a déclaré qu'il avait obtenu de *S.C. Vodafone SA* l'information que le numéro de téléphone qui aurait été utilisé par Bivolaru était en fait une carte en système d'abonnement au nom de Visterneanu Lacramioara, une pratiquante yoga, et le second numéro, supposé avoir été utilisé par M.D. était une carte prépayée qui ne permet pas d'identifier la personne qui l'utilise

Analyse des violations des droits de l'homme dans le cas de M.D

Parmi les abus commis par les autorités dans le cas de MISA, un était particulièrement grave: le traitement inhumain et dégradant dont faisait l'objet M.D., une mineure de 17 ans. Bien qu'elle fût un témoin dans le procès contre Grégorian Bivolaru, elle a été traitée comme un criminel. Elle a été privée de liberté, soumise à une pression et à la violence parce qu'elle voulait changer sa déclaration antérieure obtenue sous la contrainte. Il est évident que le but de ces mauvais traitements était d'incriminer Grégorian Bivolaru, le fondateur de MISA. Le 1er Avril 2004, M.D. a été menée en force à l'Institut médico-légal afin de la soumettre à un examen gynécologique, même si elle a catégoriquement refusé cela. La mineure a été entourée par des policiers et des gendarmes tout le temps et séparée de son avocat, qui a été incapable de communiquer avec elle depuis. Elle a été isolée de ses collègues et de son fiancé.

La Commission pour La Protection des Enfants a décidé, le 7 Avril 2004, à placer M.D. dans les soins de sa sœur. La mesure a été prise contre sa volonté. La mineure a été forcée de rester avec la famille de sa sœur, incapable d'aller nulle part toute seule ou de rencontrer quelqu'un jusqu'à ce qu'elle a réussi à s'échapper. La mineure a été empêchée d'aller à l'école, de communiquer avec un avocat et de déposer des plaintes contre ceux qui avaient violé ses droits et ses libertés.

Au cours des 9 dernières années, M.D. était souvent appelée dans les instances. «Ma vie a été complètement détruite par le système judiciaire roumain et les médias", a-t-elle dit pour *HRWF Int'l*. Tout au long de l'entrevue, elle a été vraiment submergée par des émotions incontrôlables et elle avait une expression très traumatisée par cette expérience qui semble sans fin.

D.C. kidnappée par ses parents et internée de force dans un hôpital psychiatrique³⁴

D.C. a commencé le yoga à l'âge de 16 ans. Ses parents n'y avaient aucune objection jusqu'à ce que les médias ont commencé à diaboliser les écoles de yoga MISA. Elle était âgée de 19 ans - pas une mineure - quand ses parents l'ont emmenée de force dans l'hôpital psychiatrique *Socola* à Iasi, parce qu'elle pratiquait le yoga et elle avait cessé de manger de la viande. Pendant dix jours, elle a fait l'objet d'une large gamme de tests, mais les médecins n'ont détecté aucun problème psychologique ou mental et ils n'ont pas donné de traitement. Après avoir été libérée, les parents de la jeune fille ont confisqué son passeport. Quelques mois plus tard, elle a décidé d'aller à Bucarest

³⁴D.C. a été interviewé par *Int'l HRWF* à Bucarest le 10 mai 2013.

pour poursuivre ses études. Elle a rencontré A.M.C., un pratiquant yoga, qui devint plus tard son mari.

Un an plus tard, le 19 Janvier 2005, elle est allée à la mairie de Barlad, accompagnée de son fiancé, pour chercher le duplicata de son certificat de naissance auprès de la fonction publique. L'acte était nécessaire pour leur mariage et pour s'inscrire à l'Université de Bucarest.

Lorsqu'ils sont arrivés à la mairie, elle a soudainement été entourée par ses parents, son frère et une autre femme. Sa mère l'a persuadée de lui parler en dehors du bâtiment avant d'aller chercher le certificat de naissance. En face de l'immeuble, il y avait aussi ses grands-parents paternels et un homme blond. Une fois qu'ils sont descendus dans les rues, ils ont tous changé d'attitude envers elle: ils lui ont apporté des insultes et se sont conduits d'une manière agressive, très contrariés du fait qu'elle pratiquait le yoga chez MISA et qu'elle voulait épouser A.M.C.

Son grand-père et son frère ont poussé son fiancé et ils ont commencé à le frapper. Pendant ce temps, son père et sa mère ont poussé la jeune fille avec une extrême violence dans leur voiture. Elle a été tout le temps incapable d'agir et de se défendre.

Elle a essayé d'échapper et a appelé à l'aide de gens autour d'elle, mais c'était en vain. Elle a été ensuite menée de force par ses grands-parents maternels dans le village Asau, Bacau. Là, ils l'ont déshabillée, lui ont enlevé les vêtements et lui ont donné de vieux vêtements. Ils ont enlevé ses bottes aussi et lui ont donné de vieilles pantoufles. Son argent et sa carte d'identité ont été confisqués. Elle a été constamment menacée et maintenue dans un état de forte tension émotionnelle. Elle était sous surveillance constante, même pour aller aux toilettes. Sa mère a pris un congé sans solde pour rester en permanence avec elle et la surveiller. Sa mère dormait dans le même lit avec elle pendant la nuit. Pendant cette période, la tension à laquelle elle a été soumise, les menaces, la surveillance et l'isolement lui ont provoqué une souffrance insupportable.

Le 3 Février 2005, ses parents ont demandé l'intervention et la collaboration d'un psychiatre et l'ont emmenée de force à l'hôpital psychiatrique Nifon-Acuți, près de Buzau. Leur objectif était de l'empêcher de participer à des cours de yoga MISA et de la séparer définitivement de son fiancé, qu'elle voulait épouser.

Quand elle est entrée dans l'hôpital, l'infirmière au bureau du médecin avait déjà conclu les formalités d'admission sans que D.C. soit consultée par le médecin et même sans son accord. D.C. ne voulait pas être hospitalisée et elle a dit à l'infirmière cela. L'infirmière a répondu: «Tu vas rester ici pour quelques semaines et tu vas te calmer »

et ensuite le directeur de l'hôpital l'a hospitalisée contre sa volonté (*violation du code de déontologie médicale, la loi sur l'exercice de la profession*).

L'hospitalisation forcée de D.C. a duré 8 semaines. Dès le premier jour elle on lui a donnée Leronex (Clozaril ou Clozapine³⁵), trois fois par jour - un médicament avec des effets puissants, qui sont administrés à un stade très avancé de la schizophrénie - même si elle n'a jamais été diagnostiquée de cette maladie par un médecin et elle n'a jamais eu de signes à cet égard. Une infirmière l'a fait signer un papier, mais étant sous l'influence des médicaments, elle ne savait pas ce que c'était.

D.C. n'a jamais été d'accord avec son hospitalisation. Elle a vécu des moments de peur paralysante et elle ne pouvait pas s'opposer à ce traitement inhumain et à la privation illégale de liberté.

Par ailleurs, elle était incapable de s'échapper parce que l'hôpital (un ancien monastère) est situé dans une forêt à env. 40 km de Buzau et sur cette route ne circule qu'un minibus transportant des infirmières. Elle n'avait pas de vêtements, pas de pièce d'identité, elle était surveillée par ses parents, le médecin et les infirmières, qui ont tous été déterminés de la garder à l'hôpital même contre sa volonté. Le traitement avec Clozapine lui a été administré pendant toute la durée de l'hospitalisation. Les effets du traitement ont consisté dans des vertiges et des maux de tête violents, des nausées, une somnolence très forte (elle dormait au moins 12 heures par jour), de la constipation et de l'incontinence urinaire. Elle ne pouvait pas contrôler ses mouvements, ne pouvait pas bouger toute seule, elle avait des nausées insupportables

³⁵La Clozapine est un antipsychotique atypique utilisé pour traiter la schizophrénie, qui est parfois utilisé en dehors des indications mentionnées dans la posologie pour le traitement du trouble bipolaire. Il a été introduit en Europe pour la première fois en 1971, mais a été retiré par le fabricant en 1975, après qu'il a été découvert qu'il provoquait l'agranulocytose, une maladie causée par une baisse dangereuse du nombre de leucocytes (globules blancs), qui entraîne même la mort chez certains patients. En 1989, après que certaines études ont montré que ce médicament était efficace dans le traitement de certaines formes de schizophrénie résistant au traitement, l'Administration de Contrôle des Aliments et des Médicaments (FDA) a approuvé l'utilisation de la clozapine strictement à cette fin, à condition de surveiller régulièrement le nombre des leucocytes et des neutrophiles. En 2002, le FDA a approuvé l'utilisation de la clozapine afin de réduire le risque de comportement suicidaire chez les patients atteints de schizophrénie. La clozapine est généralement utilisé comme un dernier recours pour les patients qui ne répondent pas aux autres traitements antipsychotiques, en raison des dangers de l'apparition de l'agranulocytose ainsi que des coûts impliqués par la nécessité d'effectuer continuellement des tests de sang pendant le traitement. Les patients doivent être contrôlés chaque semaine au cours des six premiers mois. Si les tests sanguins ne montrent pas la diminution des leucocytes et du nombre de neutrophiles, le patient peut alors être surveillé toutes les deux semaines, pendant encore six mois. Par la suite, le patient peut commencer à être surveillé toutes les quatre semaines. La Clozapine a de nombreux effets secondaires, y compris l'agranulocytose, des occlusions intestinales et des convulsions. Elle provoque souvent d'autres effets secondaires moins dangereux, tels que la salivation et le gain de poids. (Source: Wikipedia en anglais).

et elle se sentait comme un «légume». Pendant le sommeil, la Clozapine lui provoquait une salivation très forte, qui faisait écouler la salive de sa bouche. En même temps, suite au traitement, elle a grossi plus de 15 kg, son immunité a grandement diminué, les hémorragies menstruelles étaient prolongées et on lui avait dit qu'elle n'allait pas pouvoir procréer pendant un an.

D.C. a affirmé pour *HRWF Intl* que le chef de l'hôpital lui administrait personnellement le traitement le matin, le midi et le soir. Il était accompagné par des infirmières qui la faisaient immédiatement ouvrir la bouche, la contrôlaient sous la langue en lui levant la langue avec le doigt pour voir si elle cachait la pilule. Elle ne pouvait pas éviter de prendre les médicaments.

Après 8 semaines d'hospitalisation à l'hôpital Nifon, sa mère et son père l'ont emmenée de nouveau chez ses grands-parents maternels dans le village Asau, toujours sans son consentement. Sa mère a prolongé son congé sans solde, elle dormait toujours avec elle, dans le même lit, la surveillait en permanence et lui donnait systématiquement de la Clozapine. Pendant ce temps D.C. a été pratiquement séquestrée dans un isolement complet de l'environnement extérieur, étant incapable de communiquer avec son fiancé ou toute autre personne qui aurait pu la sauver. D.C. a connu un état très fort de désespoir et elle a été extrêmement traumatisée à cause du traitement inhumain auquel elle a été soumise. Au total, elle a été privée de liberté, illégalement, environ 9 mois.

Le 10 Octobre 2005, elle a réussi à s'échapper à l'aide de son fiancé et de plusieurs amis. Après ce temps, D.C. s'est mariée à son fiancé et a suivi des cours universitaires à la Faculté de Droit. Les conflits familiaux n'ont pas diminué à ce jour.

P.I. - Un assistant médical licencié de l'armée

Lorsque P.I. a commencé à participer aux cours de yoga en 1992, cela ne lui a créé aucun problème. Mais depuis 1995, en tant qu'officier de l'armée³⁶, il a été surveillé par ses supérieurs. On lui avait dit alors qu'il n'y avait pas d'incompatibilité entre sa pratique, sa carrière professionnelle dans l'armée, et sa vie privée. Cependant, il a été mis à l'écart par ses collègues et a été victime de discrimination pour son mode de vie (pas d'alcool, pas de cigarettes et un régime lacto-végétarien).

Le 1er Avril 2004, sa petite amie lui a demandé de venir la chercher à une démonstration de yogis contre les abus du 18 Mars 2004. Il y a été arrêté par les forces

³⁶Les qualifications reçues entre 1994-2003 étaient les suivantes: 1994 (très bien), 1995 (bien), 1996 (très bien) 1997 à 1.998 (bien), 1999-2003 (très bien). Source: les preuves attachées à la plainte de P.I. au *Conseil de Lutte contre la Discrimination*.

spéciales (brigade anti-terroriste, gendarmerie et police), battu, insulté, menacé et emmené au poste de police. Là, il a reçu une amende pour trouble de l'ordre public et pour avoir crié dans la rue. Quand ils ont réalisé qu'il était un cadre militaire actif, ils ont appelé la police militaire.

Malgré le fait que l'amende a été annulée par le Tribunal de Bucarest, Secteur 4, qui a établi le fait qu'il n'avait participé à aucune manifestation, une procédure disciplinaire a été lancée à son encontre par l'unité militaire. Sans avoir eu la possibilité de se défendre ou d'utiliser les services d'un avocat, il a été informé par le Conseil d'honneur de l'armée qu'il avait gravement endommagé la dignité et l'honneur de l'armée. Il a été congédié et ne pouvait recevoir des prestations de chômage parce que la dernière phrase mentionnait qu'il avait "sérieusement violé les dispositions des règlements militaires".

P.I. a porté plainte auprès du Conseil National Pour La Lutte Contre La Discrimination, qui a confirmé qu'il a été congédié abusivement. P.I. a poursuivi l'armée afin de recevoir une compensation financière adéquate après le licenciement. Après neuf ans, il est toujours en attente de la décision de la Cour qui gère le procès.

Parce qu'il ne pouvait pas trouver un autre emploi, il a commencé ses études à la Faculté d'éducation physique à Bucarest. Ses parents ont fait un prêt bancaire et ont financé ses études et actuellement il rend ce prêt de son revenu en tant que professeur adjoint à l'Université *Spiru Haret* à Bucarest.

L.S.F. - Une juge obligée à démissionner

Après la fin de ses études de droit à L'université de Bucarest, L.S.F. a travaillé en tant que juge (1994-1996), avocat et procureur (2001-2004). Elle a publié plusieurs études dans les journaux de criminalistique. Elle a été intéressée par les études dans le domaine religieux et par les enseignements de Grégorian Bivolaru. L.S.F. a toujours été chrétienne et elle n'a jamais vu aucune incompatibilité entre la pratique du yoga et la religion orthodoxe.

Elle a connu Gregorian Bivolaru en 1994, lorsque celui-ci a été attaqué et battu par des hooligans dans une maison de vacances à Costinesti, parce qu'il pratiquait le yoga.³⁷

Lorsqu'un mandat d'arrêt contre Bivolaru Grégorian allait être émis, suite aux abus commis par les autorités roumaines au mois de mars 2004, elle se trouvait près des autorités judiciaires qui devaient prendre cette décision.

Le SRI a décidé alors de l'éloigner de la position qu'elle occupait. Pendant

³⁷ L.S.F. a déclaré pour *HRWF Int'l*, lundi 9 mai 2013 que ces voyous avaient été payés par un chef de la mafia à Bucarest qui était dans des relations avec le SRI.

l'interrogatoire qu'elle a subi, elle s'est rendu compte qu'elle était suivie par cette institution depuis 10 ans ; elle a réalisé cela au moment où ses demandes (dans la période 1994-1998) de participer aux conférences soutenues par Gregorian Bivolaru, lui ont été mises sous le nez. Dans son dossier, il y avait une photo d'elle sur la plage, photo qui était mystérieusement disparue de chez elle, malgré le fait qu'elle n'avait jamais découvert aucune trace d'intrusion.

L.S.F. est devenue subitement la cible des rumeurs dans la presse. Elle a été accusée d'avoir joué dans des films pour adultes au Danemark. Certaines photos ont été publiées et ils l'ont appelés «*la juge porno*». Cette campagne a perduré plusieurs mois. Plus elle niait ces accusations, plus la presse enflammait ce « scandale ». Elle a été dénigrée dans des émissions télévisées et dans plus de 200 articles de presse. Les attaques sont devenues si virulentes qu'elle a été obligée à démissionner, après 10 ans de travail en tant que magistrat.

L.S.F. a offert l'assistance juridique pour des centaines de pratiquants de l'école MISA, victimes de la discrimination. Maintenant, elle travaille en tant que médiateur qui réalise des activités indépendantes, mais la presse continue toujours la chasser en empêchant ses efforts de commencer une nouvelle vie.

G.L. - Un policier obligé à démissionner

G.L. est un absolvant de L'école de sous-officiers de police «Vasile Lascar» à Slatina, la promotion 1994-1995. Pendant 10 ans environ il a travaillé dans la police.

Le 5 mai 2004, il a été appelé dans le bureau du Commandant de l'Inspectorat Général de la Police Roumaine³⁸. On l'a accusé d'être membre de MISA et on lui a demandé de démissionner, parce que cela aurait été incompatible avec son travail dans la police. G.L. a répondu qu'il pratiquait le yoga depuis 10 ans, mais qu'il n'était pas membre MISA. Il a essayé de se défendre, soutenant que son statut de policier lui permettait d'être affilié à n'importe quelle organisation non gouvernementale, humanitaire, scientifique, religieuse ou sportive qui n'entravait pas à ses missions policières et que son travail a été toujours apprécié par ses supérieurs. G. L. a appris ultérieurement par ses collègues que toutes les sections de police avaient reçu une circulaire du ministère qui mentionnait que lui et un de ses collègues de la ville de Cluj devaient démissionner et que tout autre policier qui pratiquait le yoga à l'école MISA allait être licencié s'il continuait la pratique du yoga dans le cadre de cette école.

La pression subie par G. L. au travail a été tellement intense, qu'il a fini par démissionner.

³⁸. En 2005, le même officier supérieur a été accusé d'avoir été impliqué dans le transport et incinération des corps de 40 opposants au régime Ceausescu, au cours des événements de Timisoara en Décembre 1989. En conséquence, il a été démis et le journal *Evenimentul Zilei* a intitulé son numéro 3979 du 21 Janvier 2005: "La police de Nastase - décapitée".

I.E.P. -Le contrat de location d'un artiste annulé illégalement

L.E.P. est diplômé de l'Académie de Théâtre et de Cinéma à Bucarest, la section *l'Art de l'acteur*, la promotion 1994. Il a joué dans plusieurs théâtres en Roumanie: le *Théâtre del'Odéon*, le *ThéâtreMajestic*, le *Théâtre National*, le *Théâtre L. S. Bulandra* à Bucarest et d'autres théâtres. Entre 1980-1990 il a remporté de nombreux prix. En 1992, il a participé au plus grand festival de théâtre du monde, à Edimbourg, où il a été accompagné par le Ministre de la Culture de l'époque, Ion Caramitru. En 1993 il a été choisi parmi des centaines d'autres acteurs pour représenter la Roumanie lors d'un festival de théâtre promu par l'Union Européenne, qui a eu lieu à Montpellier, France. Il a participé à d'innombrables autres tournées artistiques en Roumanie et à l'étranger: le Maroc, la Turquie, la Moldavie, la Hongrie, la Corée du Sud et d'autres pays. Il a organisé des ateliers de travail dans la République Tchèque, le Danemark, l'Allemagne, le Mexique et les États-Unis.

Ses problèmes ont commencé quand il a fait savoir le fait qu'il pratiquait le yoga à MISA.

En 1996, il a voulu louer une chambre dans un théâtre à Bucarest pour un événement. Alors, il a été soudainement informé que le Conseil Municipal avait envoyé une lettre à tous les directeurs de théâtres, qui disait qu'il ne faut pas louer un espace à une école de yoga ou à des praticiens de yoga.

En 2009, I.E.P. a conclu un accord verbal avec le Centre d'Etudes Européennes près de la ville de Sfântu-Gheorghe d'organiser des ateliers sous le nom générique "SiddhaArta" entre le 28 Décembre 2009 et le 3 Janvier 2010. En novembre, trois semaines avant l'événement, une ancienne praticienne de yoga à l'école MISA³⁹ et détractrice de Gregorian Bivolaru, a envoyé aux directeurs de nombreux coupures des tabloïds roumains, dans le but de dénigrer le projet de I.E.P. Les ateliers ont été annulés et l'argent investi n'a pas pu être récupéré.

Par la suite, la même détractrice a essayé plusieurs fois d'annuler ses spectacles, en particulier ceux de la Maison de la Culture à Oradea, mais depuis I.E.P. a été assez prudent pour faire un accord écrit, stipulant que si l'une des parties renonçait, elle devrait payer des dommages-intérêts d'un montant de 10.000 euros.

³⁹Cette femme est actuellement souvent interrogée par les médias en Roumanie et à l'étranger. Elle a attribué l'échec de son mariage aux enseignements de Grégorian Bivolaru sur la sexualité. Son mari l'a quittée pour une autre femme après 17 ans de mariage.

Conclusion

L'interminable harcèlement judiciaire de Gregorian Bivolaru avec ses innombrables accusations, les procédures douteuses qui ont été réalisées, ainsi que l'attitude des médias de Roumanie représentent des domaines de préoccupation sérieuse pour *HRWF Int'l*. Les problèmes rencontrés par les pratiquants de l'école de yoga de MISA au cours des neuf dernières années ont certainement été causés par l'escalade d'un état social de panique induit par la télévision, la radio et la presse écrite.

HRWF Int'l exhorte la Roumanie à adopter une véritable éthique journalistique responsable, afin de promouvoir les principes de l'indépendance dans ses séances d'information et de prendre conscience de son devoir - qui est subordonné à l'intérêt public général - celui de protéger les citoyens contre les actes de diffamation.

Le 14 Juin 2013, Grégorian Bivolaru, qui a obtenu l'asile politique en Suède en 2005, a finalement été condamné à six ans de prison pour une seule charge, tout le reste étant annulé. Telle est la vérité juridique roumaine. Il reste aux lecteurs de se forger leur propre opinion.

Un appel de cette décision de justice sera fait devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg.